

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
14 02 2022

Date de convocation :
09 02 2022

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12
Absents :
Excusés : 1

L'an deux mille vingt deux, le 14 février à dix huit heure, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine M DAVID Franck , M DECOTE Yves, M FASSETT Gêrôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

EXCUSES : M THIEBAUT Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : M DAVID Franck

22 – 06 COTISATIONS ADHERENTS 2022

Conformément au budget primitif 2022, le Président propose de voter les cotisations syndicales qui seront appelées pour l'année 2022,

Conformément aux articles 9.3 et 12.4 des statuts du syndicat portant sur les cotisations de ses membres,

Vu la convention de mise à disposition de service entre le Département du Jura et le SMDL du 20 février 2020,

Conformément aux dispositions financières de la convention de mise à des digues départementales du 20 février 2020 notamment son article 6, prévoyant une contribution de 380 000 € desquels il convient de déduire le prévisionnel des prestations de services réalisées par le Département, et considérant les prestations réalisées en 2021,

Considérant un prévisionnel 2022 de prestations de services du Département du Jura à 80 000 €,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

VALIDE, conformément aux éléments du budget, le montant des cotisations syndicales pour l'année 2021 :

• Communauté de Communes du Val d'Amour :	85 115 €
• Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne :	108 979 €
• Communauté d'Agglomération du Grand Dole :	143 746 €
• Communauté de Communes Jura Nord :	35 113 €
• Communauté de Communes Cœur du Jura :	84 045 €
• Conseil Départemental du Jura :	300 000 €

AUTORISE le Président à émettre les titres de recette.

Pour extrait conforme,
A Dole, le 14 février 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER